



ITTO

**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXIII)/24
9 novembre 2002

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-TROISIEME SESSION
4 - 9 novembre 2002
Yokohama (Japon)

DECISION 3(XXXIII)

PROGRAMME DE TRAVAIL OIBT DE L'EXERCICE 2003

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 2(XXXI) sur l'adoption du Plan d'action OIBT de Yokohama pour la période 2002-2006;

Sachant gré au Secrétariat de ses travaux présentés dans sa proposition au Conseil relative au Programme de travail de l'exercice 2003;

Décide de:

1. Entériner le Programme de travail de l'exercice 2003 contenu dans l'annexe à la présente Décision et modifié par le Directeur exécutif pour y intégrer les amendements découlant des Décisions du Conseil prises à sa trente-troisième session; et
2. Prier le Directeur exécutif de rendre compte au Conseil, à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions, des progrès de l'exécution du Programme de travail.

/...

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX (CIBT)

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|--|--|
| (i) Tenir deux sessions ordinaires (la trente-quatrième, à Panama City (Panama), du 12 mai au 17 mai 2003, et la trente-cinquième à Yokohama (Japon) du 3 au 8 novembre 2003) [AIBT de 1994, article 9]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (ii) Examiner et approuver le budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2004, et évaluer la quote-part de chacun des Membres [AIBT, article 19 (3)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iii) Examiner les résultats des travaux du CFA sur les arriérés de cotisation des membres au Compte administratif, et, s'il y a lieu, prendre toute mesure utile. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iv) Examiner le projet de programme des travaux pour l'année 2004 [Décision 7(XXVII)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (v) Examiner le déroulement du Programme des travaux OIBT pour l'année 2003. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

ACTIVITES DE PROJETS

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés pour financement à partir des sous-comptes A et B du Fonds du Partenariat de Bali. [article 21 de l'AIBT de 1994, Décisions CIBT 6(XXVI) et 9(XXVII)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Sous-compte B. |
| (ii) Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés [articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 1994]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iii) Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement [CIBT 9(XXVII)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur les financements par le Sous-compte B. |

/ . . .

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Décider de la formule de présentation et du type d'informations que les Membres doivent remettre sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser l'aménagement durable des forêts de production [AIBT, 1994, Article 29 (a)]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (ii) Favoriser les échanges de vues entre pays membres sur: ➤ Le degré de durabilité de gestion et aménagement des forêts production de bois et les questions y afférentes dans les pays membres; ➤ Les flux des ressources et les exigences en rapport avec les objectifs, critères et lignes directrices produits par l'Organisation. [AIBT, 1994, Article 30 (4)] | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iii) Continuer de suivre les développements relatifs à la prévention et à la gestion des feux de forêts, [Décision 8(XXIV) du CIBT] et statuer sur les interventions qui conviennent dans ce domaine. [Plan d'Action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 7]. | Travaux de sessions ordinaires. Toute éventuelle décision d'action de suivi pourra induire des coûts supplémentaires. |
| (iv) Examiner les résultats des ateliers nationaux de formation sur "l'Application des Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles" [Décision 9(XXX) du CIBT Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (v) Examiner les résultats de l'assistance fournie aux pays producteurs en vue de la mise en place de dispositifs d'audit forestier crédibles [Décision 4(XXXI) du CIBT), Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 1 et But 2, Action 4]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (vi) Passer en revue l'avancée des travaux destinés à favoriser l'assimilation et l'utilisation des Directives OIBT sur la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires [Décision 3(XXXII) du CIBT, Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4 et But 2, Action 3]. | Travaux de sessions ordinaires. Le Conseil a décidé de procéder à cet examen à sa trente-cinquième session. |
| (vii) Poursuivre l'examen des avancées réalisées par: ➤ Les pays membres vers l'accomplissement de l'Objectif OIBT 2000; et ➤ L'OIBT dans le renforcement des moyens des pays membres à mettre en oeuvre une stratégie de réalisation de l'Objectif An 2000. [Décisions 10(XXVI) et 9(XXX) du CIBT] | Travaux de sessions ordinaires. |

/...

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|--|
| (viii) Effectuer la revue annuelle et l'évaluation de la situation internationale des bois tropicaux [AIBT de 1994, article 30(a), Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, Action 1]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (ix) Examiner les ressources disponibles dans le Fonds pour le Partenariat de Bali en jugeant de leur adéquation, et faire en sorte d'obtenir les ressources supplémentaires dont ont besoin les membres producteurs pour répondre à la finalité du Fonds [article 21 (5) de l'AIBT de 1994]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (x) Organiser des consultations sur les propositions de membres de faire figurer dans les appendices de la CITES les essences à bois d'œuvre objet d'un commerce international qui ont été communiquées au Secrétariat depuis la dernière session [Décision 3(XVI)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (xi) Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO), afin d'organiser les travaux des sessions [Décisions 3(XXII) et 5(XXVI) du CIBT]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (xii) Examiner les rapports d'activité sur l'exécution du Programme OIBT de bourses d'étude [Décision 4(XXVII) du CIBT]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (xiii) Examiner les recommandations proposées dans les rapports de la Commission de sélection des bourses [Décision 4(XXVII) du CIBT]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (xiv) Examiner l'avancée de l'exécution du Plan d'action OIBT de Yokohama. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (xv) Examiner les résultats de la coopération avec l'OAA [FAO] sur l'organisation d'une conférence internationale traitant des critères et indicateurs de la gestion forestière durable [Décision 5(XXX) du CIBT]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (xvi) Faire le point sur la coopération de l'OIBT avec l'UICN [Décision 8(XXX) du CIBT]. | Travaux de sessions ordinaires . |
| (xvii) Examiner les résultats des missions techniques de diagnostic et de planification autorisées au titre de la Décision 2(XXIX) [Décision 2(XXIX) du CIBT, Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action a]. | Travaux de sessions ordinaires . |
| (xviii) Examiner l'avancée de l'exécution de l'initiative SMDD de type II dans le bassin du Congo, dont les contributions initiales de l'OIBT: ➤ Atelier d'élaboration d'un programme de recherche appliqué sur la gestion forestière durable. | Travaux de sessions ordinaires . |

/ . . .

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|--|--|
| <p>➤ Examen et évaluation des expériences en matière de gestion forestière menée en partenariat.</p> <p>➤ Atelier de formation pour les formateurs en gestion forestière.</p> <p>[Décision 10(XXXII) du CIBT]</p> | |
| (xix) Examiner des résultats de la Conférence sur l'application des lois forestières en Afrique, et envisager qu'elles autres actions l'OIBT pourrait entreprendre dans le cadre de son mandat [Décision 9(XXXII) du CIBT]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (xx) Prendre conseil auprès du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) [Décision 9(XXVIII) du CIBT) et 2(XXXII) Plan d'action de Yokohama Action, Section 2, Action h]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (xxi) Examiner le rapport de l'étude approuvée pour assister le Conseil dans sa préparation de la renégociation de l'AIBT de 1994 [Décision 4(XXXII) du CIBT]. | Travaux de sessions ordinaires. |
| (xxii) Examiner les résultats de l'étude sur les données d'exportation et d'importation ainsi que d'autres études de cas sur l'application des lois forestières [Décision 6(XXXI) du CIBT), Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 7]. | Travaux de sessions ordinaires . |
| (xxiii) Examiner les résultats de six ateliers régionaux sur la promotion des Directives OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires [Décision 3(XXXII) du CIBT), Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 3] | Travaux de sessions ordinaires . |
| (xxiv) Examiner le rapport du Groupe de travail sur l'organisation des travaux au titre de l'AIBT de 1994 [Décision 8(XXXII) du CIBT]. | Travaux de sessions ordinaires . |

LES TROIS COMITES TECHNIQUES

ACTIVITES DE PROJETS

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|--|--|
| (i) Avec l'assistance du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets relevant de l'Information économique et informations sur le marché soumises par les pays membres [article 27 4) de l'AIBT de 1994]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

/ . . .

- | | |
|---|--|
| (ii) Avec l'assistance du Secrétariat de l'OIBT et, autant que de besoin, celle de consultants indépendants, assurer efficacement, le suivi et l'évaluation des projets approuvés dans le domaine de l'Information économique et information sur le marché [article 27 4) de l'AIBT]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iii) Examiner les résultats des travaux de projets dans les Comités concernés et produire des recommandations au Conseil sur le Programme des travaux de l'OIBT pour l'année 2004 [AIBT, 1994, Article 27(4)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iv) Sélectionner des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT [Plan d'action de Yokohama, Section 1.6 et Décision 3(XXVIII) du CIBT]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (v) Etudier des idées de projets et dispenser conseils et avis aux pays membres sur la formulation de propositions de projets qui répondent aux priorités énoncées dans le Plan d'action OIBT de Yokohama [Plan d'action de Yokohama, Section 1.6]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (vi) Envisager la diffusion d'informations sur les conclusions et résultats des projets et, s'il y lieu, prendre toutes mesures à cet effet [AIBT, article 27 4),, Plan d'action OIBT de Yokohama, section 2]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Examiner les résultats des travaux de politique générale dans les différents Comités, et produire des recommandations au Conseil sur le programme de travail de l'OIBT pour l'année 2004 [article 27 4) de l'AIBT de 1994 Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 1.6]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

COMITE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHE

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Envisager des activités qui favorisent la prise de conscience des progrès effectués dans la réalisation de la gestion forestière durable et d'autres visant à une plus grande disponibilité des bois tropicaux provenant de la gestion durable [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 3] | Travaux de sessions ordinaires. |

/ . . .

- (ii) Poursuivre l'examen du rôle de l'analyse du cycle de vie comme outil potentiel d'une évaluation de la compétitivité des bois tropicaux sur le marché. [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section, 3.1, But 2, Action 4]
- (iii) Organiser et, en coopération avec les associations de l'industrie et de la profession, tenir les discussions annuelles OIBT sur le marché de 2003 portant sur le commerce mondial des bois tropicaux, lors de la trente-quatrième Session du CIBT à Panama City, Panama, 14-19 mai 2003. [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 4]
- (iv) Entreprendre des études régulières sur les perspectives à moyen et à long terme du marché des bois tropicaux [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, Action 5].

Le Comité sera saisi des résultats d'une étude d'avant-projet [PPD 48/02 (M) "Examen de l'information sur l'analyse du cycle de vie des produits dérivés des bois tropicaux" qui devra aider son examen de l'analyse du cycle de vie dans le cadre de ses travaux de sessions ordinaires.

Travaux de sessions ordinaires. Le thème de la Discussion sur le marché sera finalisé durant la trente et unième session du Comité (4-9 novembre 2002).

COMITE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIERE ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable [Décisions du CIBT 5(XXX) et 9(XXX) Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (ii) En coopération avec les organisations concernées, suivre les implications politiques qu'ont sur la ressource forestière, la modification du climat et les faits politiques récents y afférents, et la contribution de la ressource à l'atténuation des effets de la modification du climat [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 3]. | Le Comité amorcera des travaux de suivi en se penchant sur les exposés des experts des organisations concernées sur les questions prioritaires et les faits récents relatifs au changement climatique. |
| (iii) Promouvoir la conservation, la réhabilitation et la gestion durable des mangroves, en collaboration avec les organisations concernées [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4], Décision 4(XXXIII) du CIBT. | L'OIBT parrainera de manière conjointe avec les autres organisations un atelier régional d'experts sur les mangroves en février 2003, ce qui constitue une initiative dans le cadre du FNUF menée par des pays, et destinée à faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles. |
| (iv) Suivre et évaluer les coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un développement des plantations forestières, et exploiter ces informations pour promouvoir de nouvelles plantations [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 5]. | Le Comité débattre le cahier des charges et le budget et proposera une étude à la considération du Conseil qui analysera les facteurs essentiels d'un développement fructueux des plantations en vue d'encourager les investissements du secteur privé dans |

/ . . .

des plantations forestières industrielles sous les tropiques.

COMITE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|--|--|
| (i) Examiner les avantages du financement des transformations en aval conduisant à l'obtention de produits internationalement compétitifs [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 1]. | Le Conseil a approuvé une étude d'avant-projet proposée par le Comité [PPD 35/01 (I)] afin d'aider à son examen des avantages des transformations en aval. Le Comité pourra examiner les résultats de l'avant-projet. |
| (ii) Elaborer, publier et diffuser un dossier d'informations sur l'augmentation des rendements matières dans les transformations du bois, et la réduction des déchets [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 1 et 4]. | Le Conseil, à sa trente-troisième session, a approuvé une étude d'avant-projet [PPD 66/02 (I)] proposée par le Comité destinée à exécuter cette activité. Le Comité sera saisi des résultats de cet avant-projet. |
| (iii) Travaux tournés vers des normes techniques et environnementales et des activités internationales de normalisation. | A sa trente et unième session, le Comité a approuvé le cahier des charges de l'appui à apporter aux travaux proposés relatifs aux normes techniques et environnementales. Le Comité identifiera des activités spécifiques prioritaires à partir du cahier des charges, et élaborera les modalités de leur exécution en vue de soumettre leur cahier des charges et leur budget à l'approbation du Conseil qui statuera sur leur financement. |

COMITE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|--|---|
| (i) Examiner les états financiers audités de manière indépendante pour l'Exercice 2002 [article 27 (6) de l'AIBT]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (ii) Produire des recommandations au Conseil sur le réengagement des vérificateurs aux comptes afin de faire vérifier les comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2003 [AIBT 1994, Article 27(6)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (iii) Envisager l'approbation des propositions de budget administratif de l'Organisation pour l'année 2004 et faire des recommandations au Conseil [AIBT, 1994, Article 27(6)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

/ . . .

| Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|--|--|
| (iv) Examiner les actifs de l'Organisation afin d'en assurer une gestion prudente en veillant à ce que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. [ITTA, 1994, Article 27(6)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (v) Examiner les incidences budgétaires du programme de travail annuel de l'Organisation et les mesures pouvant être prises pour assurer les ressources nécessaires à son exécution, et adresser des recommandations au Conseil à ce sujet [AIBT 1994, Article 27(6)]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

SECRETARIAT

Le Secrétariat, en la personne du Directeur exécutif, est chargé du suivi et de l'administration de l'organisation et de la préparation des réunions. Les travaux proposés au Secrétariat en 2003 sont les suivants:

- (i) Préparer les sessions du Conseil et des Comités, notamment par la rédaction des documents nécessaires, et en prenant les dispositions requises pour assurer leur traduction et leur distribution.
- (ii) Collaborer avec le Conseil et les Comités au cours des sessions prévues en 2003.
- (iii) Préparatifs à la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994, dont l'organisation d'un Groupe de travail intersessions et de deux réunions du Comité préparatoire [Décision 8(XXXIII) du CIBT].
- (iv) Organiser et dispenser une assistance aux deux réunions de 2003 du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.
- (v) Organiser et collaborer aux travaux des panels et des groupes de travail dont la constitution est décidée par le Conseil en fonction des besoins.
- (vi) Effectuer des travaux statistiques et préparer le projet de Revue annuelle et évaluation de la situation internationale du bois. Et avancer des propositions au Conseil portant sur des formations statistiques dans les pays membres destinées à améliorer la qualité des données communiquées par les membres à l'OIBT, et les délais de ces communications.
- (vii) Mener à bien les travaux de suivi et évaluation nécessaires à l'exécution de la tâche des Comités de l'OIBT consistant à assurer un bon contrôle et une bonne évaluation des avant-projets et projets financés par l'OIBT (158 avant-projets et projets opérationnels en septembre 2002).
- (viii) Préparer le texte du rapport annuel de l'Organisation pour 2002.
- (ix) Elaborer un projet de Programme annuel de travail pour l'année 2004.
- (x) Elaborer une proposition de budget administratif pour l'année 2004.
- (xi) Faire le nécessaire pour assurer le tirage, la traduction et la diffusion des publications de l'OIBT.
- (xii) Assurer (ou, s'il y a lieu, faire le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités confiés au Secrétariat par le Conseil, à savoir:

/ . . .

- a. Programme de bourses OIBT
(Fonds Freezailah aux Bourses de recherche)
- b. Projet PD 73/89 (M,F,I)
Assistance à l'identification et à la formulation des projets
- c. Projet PD 13/99 Rev.2 (M,F,I)
Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets
- d. Projet PD 16/93 Rev.4 (M) Phase IV
Service d'information sur le marché pour les bois tropicaux et produits dérivés
- e. Projet PD 58/97 Rev.1 (I)
Mise en place d'une base de données sur les essences tropicales les moins utilisées par l'industrie
- f. Projet PD 25/95 Rev.1 (M)
Stages de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux
- g. Avant-projet PPD 8/93 (F)
Zones modèles d'aménagement durable des forêts de production

- h. Avant-projet PPD 50/91 (I)
Assistance en vue d'une réévaluation et d'une reformulation des propositions de projet du Zaïre PD 205/91 (i) "Centre national d'affûtage" et PD 209/91 (i) "Etude des bois d'oeuvre du Zaïre en vue de la promotion des essences"

~~Pre-Project PPD 27/99 (M)~~

~~— Medium- and Long-term Outlook for the Tropical Timber Market~~

- i. PP-A/23-63
Activité destinée à faciliter l'élaboration d'un Questionnaire commun OIBT/CEE-FAO/EUROSTAT sur les statistiques forestières (OIBT)
- j. Avant-projet PPD 14/00 (M)
Renforcement de la discussion sur le marché

k. PPD 26/01 (M)

Evaluation de la faisabilité et de l'appui à apporter à une campagne de promotion des bois tropicaux

Formatted: Bullets and Numbering

l. PPD 34/01 (M)

Etude destinée à identifier les mesures nécessaires à une plus grande transparence du commerce des contreplaqués de feuillus tropicaux, et analyse des causes des fluctuations du marché et de l'instabilité des prix

Formatted: Bullets and Numbering

m. PPD 25/01 (I,M)

Examen des marchés internationaux du meuble en bois

Formatted: Bullets and Numbering

n. PPD 35/01 (I)

Evaluation des avantages multiples des transformations en aval des bois tropicaux dans les pays producteurs

Formatted: Bullets and Numbering

k.o. PPD 48/02 (M)

Examen des informations sur l'analyse du cycle de vie des produits dérivés des bois tropicaux

t.p. PPD 49/02 (M)

Examen du marché indien du bois.

m.q. PPD 66/02 (I)

/ ...

Elaborer, publier et diffuser des informations sur l'intensification des transformations du bois, une meilleure efficacité de son exploitation et la réduction des déchets [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Actions 2 et 4]

- (xiii) Mener à bien les activités de relations publiques, sensibilisation et conscientisation afin de mieux informer les populations des objectifs et activités de l'Organisation, y compris en restructurant le site web de l'OIBT.
- (xiv) Encourager la participation d'acteurs non gouvernementaux, y compris les organismes de la profession et du commerce, les organisations internationales et les groupes indigènes, aux activités de l'Organisation, en vue de promouvoir la transparence et le dialogue.
- (xv) Fournir aux différents pays producteurs, et à leur demande, une assistance en mettant sur pied des Offices de l'Objectif OIBT 2000 [Décision du CIBT 2(XXIX)].
- (xvi) Rendre assistance aux pays producteurs, à leur demande, pour identifier dans chacun d'eux les facteurs qui limitent le plus gravement l'avancée vers l'Objectif 2000 et l'aménagement forestier durable, et formuler un plan d'action pour surmonter ces contraintes [Décision 2(XXIX) du CIBT].
- (xvii) Poursuivre les travaux relatifs à l'identification des messages sur les progrès accomplis à ce jour, et mettre au point des produits qui promulguent ces messages, en particulier ceux relatifs aux progrès vers l'Objectif 2000 [Décision 3(XXIX) du CIBT].
- (xviii) Organiser des ateliers de formation sur les critères et indicateurs dans dix pays producteurs [Décision 9(XXX) du CIBT].
- (xix) Rendre compte au Conseil des résultats de la Conférence internationale sur les Critères et Indicateurs de l'aménagement forestier durable [Décision 5(XXX) du CIBT].
- (xx) Poursuivre la mise en oeuvre d'actions de coopération internationale définies aux annexes A et B de la Décision 7(XXX) du CIBT en prenant en compte l'examen de ces annexes par le Conseil.
- (xxi) Oeuvrer avec le Secrétariat de l'UICN afin d'approfondir la coopération entre l'OIBT et l'UICN en vue de:
- Mieux sensibiliser le grand public aux domaines dans lesquels les objectifs, politiques et activités des deux organisations coïncident;
 - Renforcer la coopération entre l'OIBT et l'UICN dans la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et le cofinancement de projets, avant-projets et activités OIBT, dans les domaines où l'OIBT pourrait bénéficier de l'expertise technique de l'UICN;
 - Assurer une participation adéquate de l'OIBT au Congrès mondial des parcs UICN en 2003, qui pourra consister à convoquer une réunion satellite et à exposer publications et affiches destinées à diffuser des informations sur ses programmes et activités; et
 - Réunir un atelier international destiné à partager les expériences acquises dans les domaines d'intérêt commun.
- [Décision 8(XXX) du CIBT]
- (xxii) Engager des consultants pour assister l'OIBT dans sa préparation d'un rapport sur "la situation de la gestion des forêts tropicales" [Décision du CIBT 9(XXX)].
- (xxiii) Distribuer le rapport sur les Directives pour la mise en place de dispositifs d'audit des critères et indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable et assister les membres producteurs, sur leur demande, à mettre en place des dispositifs d'audit crédibles [Décision 4(XXXI) du CIBT].
- (xxiv) Engager des consultants et effectuer des études de cas sur l'application des lois forestières dans le contexte de la production et du commerce des bois tropicaux – Phase I et Phase II [Décision 6(XXXI)].

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

/ . . .

- | ~~(xxvii)~~(xxv) Organiser des ateliers sous-régionaux destinés à promouvoir les Directives OIBT sur la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires [Décision 3(XXXII) du CIBT]. Formatted: Bullets and Numbering
- | ~~(xxvii)~~(xxvi) Faciliter la participation de l'OIBT au Partenariat WSSD de type II sur les forêts du bassin du Congo. [Décision 10(XXXII) du CIBT] Formatted: Bullets and Numbering
- | ~~(xxv)~~(xxvii) Organiser un atelier afin d'élaborer un programme régional de recherche appliquée sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la gestion des forêts tropicales et du commerce [Décision 10(XXXII) du CIBT].
- | ~~(xxvii)~~(xxviii) Passer en revue et évaluer les expériences de partenariats en gestion forestière [Décision 10(XXXII) du CIBT]. Formatted: Bullets and Numbering
- | ~~(xxvii)~~(xxix) Réunir un atelier de formation pour les formateurs en gestion forestière [Décision 10(XXXII)]. Formatted: Bullets and Numbering
- | ~~(xxviii)~~(xxx) Encadrer les travaux des consultants engagés dans la conduite de trois ateliers régionaux sur des démarches progressives vers la certification [Décision 11(XXXII) du CIBT].
- | ~~(xxix)~~(xxxi) Organiser une manifestation OIBT en marge de la troisième session du Forum des Nations unies sur les forêts à Genève (Suisse) (mai-juin 2003) [Décision 4(XXXIII) du CIBT].
- | ~~(xxx)~~(xxxii) Organisation d'une manifestation OIBT et d'une exposition en marge du Congrès forestier mondial à Québec (Canada) en septembre 2003 [Décision 4(XXXIII) du CIBT].
- | ~~(xxxi)~~(xxxiii) Réunion d'un Groupe de travail devant fournir une guidance sur l'appui de l'OIBT aux partenariats entre éléments de la société civile et du secteur privé [Décision 5(XXXIII) du CIBT].
- | ~~(xxxii)~~(xxxiv) Faciliter la mise sur pied de trois partenariats entre éléments de la société civile et du secteur privé [Décision 5(XXXIII) du CIBT].
- | ~~(xxxiii)~~(xxxv) Engager des consultants qui assisteront les membres producteurs dans l'évaluation de leurs travaux relatifs aux feux de forêts, et produiront des recommandations et des propositions en faveur des programmes de prévention et de gestion des feux de forêt [Décision 6(XXXIII) du CIBT].
- | ~~(xxxiv)~~(xxxvi) Faciliter la participation d'experts sélectionnés de pays membres producteurs à l'atelier des experts de la mangroves au Nicaragua (février 2003) [Décision 4(XXXIII) du CIBT].
- | ~~(xxxv)~~(xxxvii) Faciliter la participation d'experts sélectionnés de pays membres producteurs à la Conférence internationale sur le rôle des forêts artificielles dans la gestion forestière durable à Wellington (Nouvelle-Zélande, mars 2003) [Décision 4(XXXIII) du CIBT].

* * *

/...